

<https://fenvac.fr/memoire-i-attentat-a-la-prefecture>



MEMOIRE I ATTENTAT A LA PREFECTURE DE POLICE EN 2019 :
NOUS RENDONS HOMMAGE AUX VICTIMES

MEMOIRE I ATTENTAT A LA PREFECTURE DE POLICE EN 2019 : NOUS RENDONS HOMMAGE AUX VICTIMES

- Actualités des événements suivis -
Date de mise en ligne : lundi 19 décembre 2022

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Il y a trois ans, le 3 octobre 2019, Mickaël HARPON perpétrait un attentat au couteau à la préfecture de police de Paris, tuant quatre personnes et en blessant deux autres. Damien ERNEST, Anthony LANCELOT, Brice LE MESCAM et Aurélia TRIFIRO perdront la vie sur leur lieu de travail.

Parmi les victimes décédées se trouvaient trois policiers et un agent administratif, tandis que les blessés étaient des employés de l'administration.

L'auteur des faits était un fonctionnaire chargé de la maintenance informatique depuis 2003 au sein de la préfecture de police. Il s'était converti à l'islam une dizaine d'années auparavant et était en contact avec la mouvance salafiste. Après le drame, ses collègues avaient par ailleurs indiqué avoir alerté leur hiérarchie sur les signes de radicalisation que présentait l'assaillant.

L'enquête n'a pas encore abouti puisque l'instruction est toujours en cours, ce qui provoque la frustration des victimes et de leurs familles qui attendent des réponses. Certaines victimes directes ou indirectes pointent du doigt les défaillances de la préfecture qui n'aurait pas su anticiper ce passage à l'acte et protéger ses agents.

Par ailleurs, certaines personnes confrontées aux conséquences immédiates de l'attentat dans l'enceinte de la préfecture attendent une reconnaissance. Pour celles éligibles à une réparation de leur préjudice au titre de la protection fonctionnelle, se combine également une démarche d'indemnisation devant le FGTI en raison du caractère terroriste de l'attaque. Cette multiplicité de procédures souvent marquée par une forme de latence complexifie le parcours de reconstruction.

La FENVAC, représentée par Maître DE MONTBRIAL dans ce dossier, s'est constituée partie civile depuis l'ouverture de l'instruction judiciaire et accompagne les victimes dans les suites de ce dramatique attentat.

En ce triste jour anniversaire, nous adressons ses pensées et son entier soutien aux victimes et à leurs familles.

Nous n'oublions pas.

Post-scriptum :

MARTIN BUREAU / AFP